

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Tragédie d'Esther Miracle : trois mois après, où en est l'enquête ?

Il y a 90 jours, le navire appartenant à la compagnie Royal Cost Marine coulait au large de la Pointe-Denis, faisant une trentaine de morts. Bien qu'elles les aient déjà enterrées, les familles des personnes décédées n'ont pas oublié ce jour dramatique tout en espérant que la lumière soit faite. Au niveau de la justice, l'on assure que l'enquête se poursuit.

G.R.M  
Libreville/Gabon

Une tristesse est venue de l'eau. C'était le 9 mars 2023. Un jeudi. Ce jour-là, le navire Esther Miracle de la société Royal Cost Marine coulait au large des eaux gabonaises. Non loin de la Pointe-Denis, alors qu'il se rendait à Port-Gentil avec plus de 200 personnes à son bord. En plus des marchandises diverses. Selon le décompte officiel, 30 passagers ont péri, 7 autres sont portés disparus et 124 ont survécu au naufrage. Un bilan bien plus lourd que celui du crash de la compagnie Gabon Express, qui avait fait 19 morts, le 8 juin 2004.

Trois mois après, alors que les familles des victimes ont déjà enterré leurs morts, nombreux se demandent où en est l'enquête judiciaire diligentée à cet effet. Avec pour seule volonté de savoir ce qu'il s'est réellement passé, tout en espérant que ce dossier ne connaîtra pas le même sort que celui de la compagnie aérienne citée précédemment. À cette préoccupation, les autorités assurent que " l'enquête en question se poursuit, le dossier est en instruction ". Étant donné

que l'instruction est secrète, nous n'en saurons pas davantage. Toutefois, d'autres personnes mêlées à ce dossier pourraient, chacune, bientôt être traduites devant la justice pour s'expliquer sur le rôle qu'elles auraient joué. Pour l'heure, l'on sait que 21 personnes ont déjà été inculpées. C'est du reste ce qu'avait déclaré, le 7 avril 2023, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Roponat. Ce jour-là, le juge des poursuites faisait le point de l'enquête ouverte après le naufrage du bateau Esther Miracle.

Parmi les gens inculpés, 8 avaient été placés sous mandat de dépôt : l'ancien directeur général de la Marine marchande, Fidèle Angoue Mba ; son directeur de la flotte, Bernardin Endamane Engone ainsi que le patron de Royal Cost Marine, Armand Blaise Mbadinga ; le mécanicien du navire, Pape Birane Diallo ; le commandant du bateau, Modou Mbengue, et son adjoint Yaghe Seck Mame. Par contre Diallo Malamine (lui aussi mécanicien du navire) et Bertrand Nzue Nguema, le directeur provincial adjoint de la marine marchande de l'Ogooué-Maritime avaient

bénéficié d'une mise en liberté provisoire.

Il convient de rappeler que les personnes inculpées l'avaient été pour homicide involontaire, blessure involontaire, omission de porter secours, faux et usage de faux et mise en danger de la vie d'autrui. Des faits prévus et réprimés par les articles 116, 117, 122, 125, 246, 247, 248 et 249-1 du Code pénal gabonais.



Photo: Jocelyn Abila

Les familles des disparus attendent que la justice aille jusqu'au bout

### ESTHER MIRACLE EN CHIFFRES

- Plus 200** : Nombre de passagers ayant embarqué dans le navire
- 30** : nombre de passagers qui ont péri
- 7** : nombre de disparus
- 124** : nombre de rescapés
- 372 millions** : le montant de l'aide octroyé aux rescapés
- 21** : nombre de personnes inculpées
- 8** : nombre de personnes sous mandat de dépôt

@steve akher